

**Rapport d'activité 2004 de la
Commission Intégration Suisses Etrangers (CISE)
de la ville de Renens**



Un petit aperçu des livres en plus de deux cents langues que l'on peut trouver à la bibliothèque interculturelle Globlivres à Renens, lauréate du Mérite de l'intégration 2004

Sommaire

1. Avant-propos de Mme Marta Pinto, vice-présidente de la CISE, représentant la communauté portugaise	p. 3
2. Activités principales en 2004	p. 4
2.1 Séances plénières et du bureau	p. 4
2.2 Soirée d'informations concernant le droit de vote des étrangers	p. 4
2.3 Conférences – rencontres- participations	p. 6
2.4 Permanences infos-naturalisation	p. 9
2.5 Journal « Ensemble Ici »	p. 10
2.6 Mérite de l'intégration	p. 10
2.7 Soutiens financiers	p. 11
3. Perspectives 2005	p. 11
4. Statistiques 2004	p. 12
5. Annexes	p. 16
• Liste des membres de la CISE au 31 décembre 2004	
• Charte de la politique d'intégration de la ville de Renens	
• Statuts de la CISE	
• Dossier de presse	

1. Avant-propos de Mme Marta Pinto, vice-présidente de la CISE, représentant la communauté portugaise

L'année qui vient de s'écouler aura été riche en événements concernant les droits politiques des étrangers. La CISE s'en est réjouie. Il y aura eu tout d'abord au niveau cantonal, l'adoption le 1^{er} janvier 2004 de nouveaux droits politiques (vote et éligibilité) aux étrangers sur le plan communal. Suivie en septembre d'une votation populaire concernant les naturalisations facilitées de la deuxième génération et l'acquisition automatique de la nationalité pour la troisième génération. Ces dernières ont échoué à 56.8% et 51.6%.

Faut-il rappeler qu'en matière cantonale, les cantons sont libres de réserver les droits politiques aux Suisses et de les accorder aux étrangers ?

A titre d'exemple citons le canton du Jura où les étrangers sont électeurs en matière cantonale et communale, après un domicile de 10 ans, ou encore Appenzell RE qui a introduit dans sa constitution la possibilité pour les communes d'accorder le droit de vote aux étrangers.

A Renens, c'est ainsi plus de 5'000 citoyens étrangers qui ont renforcé le corps électoral avec l'adoption de la nouvelle Constitution vaudoise. La CISE, au nom de la Municipalité, a organisé une séance d'information où plus de 600 étrangers sont venus s'enquérir de leurs nouveaux droits et devoirs. Ce fut une soirée très particulière où beaucoup d'entre eux ont tenu à témoigner leur joie de bénéficier de ces nouveaux droits. Certains les attendaient depuis de longues années, d'autres n'avaient jamais voté dans leur pays d'origine. L'écho de leur voix s'est fait le premier week-end de février lorsqu'à Renens les citoyens ont dû se prononcer sur l'impôt foncier.

Des étrangers m'ont dit se sentir «enfin citoyen» avec ces nouveaux droits. En effet, être citoyen c'est appartenir à une cité, c'est être habilité à jouir de ses droits et se soumettre aux contraintes ainsi qu'aux devoirs corollaires à ces droits. Et parce qu'on commence à considérer les identités individuelles comme plurielles, les sociétés politiques ne pourront plus être organisées autour d'un principe rigide de l'identité.

Une question qui a souvent été posée dans les milieux étrangers consistait à demander pourquoi le droit de vote était limité au niveau cantonal.

On pourrait y répondre en expliquant que les Conseils municipaux sont délibératifs, non pas législatifs et qu'étant donné que les communes ne sont pas soumises à une constitution, les votations n'altèrent pas en substance l'Etat. Tout comme l'on pourrait également remonter l'histoire et se souvenir que le suffrage a d'abord été lié à la fortune, puis octroyé à tous les hommes riches ou pauvres puis aux femmes. Il appartient donc aujourd'hui de reconnaître ces droits aux étrangers, leur donner le droit de se prononcer sur les décisions politiques qui les concernent.

Il est important toutefois de ne pas voir ces droits comme «limités», il ne s'agit pas d'une citoyenneté «au rabais». C'est une citoyenneté limitée certes sur un plan fédéral mais pleine au niveau communal. Accorder ces droits c'est d'une certaine manière fortifier l'intégration des étrangers dans la communauté au sein de laquelle ils vivent quotidiennement. Ces nouveaux droits politiques sont une manière de tordre le cou à toutes les politiques « assimilationnistes » qui ont tenté d'émerger. Il s'agit aussi de combattre, au niveau local, le communautarisme en faisant participer tous les habitants à la vie de la commune, il s'agit d'en partager les responsabilités, les droits et les devoirs.

A Renens, approximativement 27% des étrangers ont voté en février 2004. Il est pour l'instant difficile de se prononcer sur les prochains taux de participation. Les étrangers voteront-ils autant, plus ou moins que les Suisses ? Je crois que ce n'est pas là le plus important. Ce qui l'était en revanche c'était de les légitimer, de leur donner de nouveaux chemins d'expressions. Et si les droits politiques pour les étrangers sont aujourd'hui limités au plan communal souhaitons-leur de continuer leur progression dans les mentalités pour qu'un jour, puisque l'on est fait d'identités plurielles, on puisse se prononcer dans toute notre pluralité sur tous les objets communaux, cantonaux et fédéraux de notre pays.

2. Activités principales en 2004

2.1 Séances du bureau et séances plénières

Le bureau de la CISE s'est réuni les 14 janvier, 18 février, 21 avril, 7 juin, 1^{er} septembre, 15 septembre et 10 novembre. Son 1^{er} mandat est de préparer les séances plénières et d'en assurer le suivi ; le bureau aide également le secrétariat dans la gestion courante des activités de la commission.

Les séances plénières, quant à elles, ont eu lieu les 3 mars, 6 mai, 16 juin, 22 septembre et 24 novembre. Elles ont été l'occasion de définition des objectifs, décisions d'importance concernant les activités mais également travaux des groupes permettant de faire avancer les projets.



2.2 Soirée d'informations concernant le droit de vote des étrangers

En 2003, la CISE a eu à plusieurs reprises l'occasion de discuter de l'approche du droit de vote et d'éligibilité des étrangers sur le plan communal. Elle avait d'ailleurs, au moment du vote sur la nouvelle Constitution vaudoise, appelé à soutenir cette Constitution dont l'article 142 donne aux étrangers établis depuis 10 ans en Suisse et 3 ans dans le canton ces nouveaux droits sur le plan communal.

A Renens, près de 5'000 nouveaux citoyens étaient ainsi concernés, représentant 42% du corps électoral de la ville, et faisant ainsi passer le corps électoral de 7'000 à 12'000 citoyennes et citoyens.

La CISE a donc réfléchi avec la Municipalité à la meilleure façon d'accueillir ces nouveaux citoyens et de les informer de leurs droits. Dans ce cadre, une séance d'accueil et d'information a été organisée au début de l'année 2004, immédiatement après l'entrée en vigueur de la Constitution.

Le hasard ayant fait qu'un référendum communal aboutisse fin 2003 et que des votations communales aient lieu début février, l'invitation officielle à cette séance est arrivée en même temps que les cartes d'électeurs, ce qui a certainement contribué à l'affluence réjouissante de cette soirée.

Plus de 600 personnes se sont en effet rendues à la salle de spectacles ce soir-là. Elles y ont été accueillies par la Municipalité de Renens et sa syndique, par la CISE et par des stands d'information des 5 partis politiques de la ville.

Une information sur la Constitution et sur les institutions communales leur a été donnée par M. Alex Dépraz, délégué du canton à la Constitution, et par M. Jean-François Clément, président du Conseil communal.

De nombreux médias de la presse écrite mais également télévisée ont rendu compte de cette séance (TVRL, TSR, Télévision suisse alémanique) et des votations qui ont suivi, qui ont vu la participation de 1400 électrices et électeurs étrangers, soit le 28% (50% pour les Suisses).

Cette soirée a touché tous les participants et était empreinte d'une grande émotion. Un CD a été réalisé avec l'ensemble des reportages effectués à cette occasion et peut être prêté par la CISE.



Aperçu de la salle de spectacles, comble, le soir du 21 janvier 2004

2.3 Conférences – rencontres – participations

Assemblée constitutive de Forum des étrangers et étrangères de Lausanne (FEEL) – 20 janvier
Occasion pour une délégation de la CISE de saluer la naissance de ce nouveau partenaire du monde intégratif de Lausanne et sa région.

Conférence « Naturalisation, facteur d'intégration ? » - 29 janvier

Organisée par la CISE et son groupe « Conférence » à la buvette de la salle de spectacles, cette conférence a permis de donner la parole à plusieurs personnes naturalisées sur leurs motivations et leurs expériences. En dehors des discussions légales ou politiques sur la naturalisation, elle a permis d'échanger sur la difficulté et les richesses de la double appartenance et sur le rythme individuel et parfois différent d'une telle démarche. Elle a réuni l'intérêt d'env. 80 personnes et a permis à deux collaborateurs de l'association Appartenances d'apporter leur éclairage sur la question.



Quelques intervenants de la conférence du 29 janvier

Rencontre avec la CCEL – 2 février

Une délégation de la CISE s'est rendue à la dernière séance de la Chambre Consultative des Etrangers de Lausanne, occasion de rendre hommage aux travaux de cette commission, véritable précurseur en matière de droits représentatif des étrangers, avant sa dissolution officielle pour être remplacée par le FEEL.

Rencontre avec les acteurs intégration à Nyon – 18 février

Quelques membres de la CISE se sont fait un plaisir de répondre à l'invitation de la ville de Nyon qui a souhaité rencontrer deux commissions d'intégration, Renens et Moudon. Cette rencontre a été l'occasion d'échanges et d'informations quant aux différents modes de constitution et de fonctionnement de telles commissions.

Rencontre des acteurs de l'intégration de Renens et environs – 21 avril

Une quarantaine de personnes ont participé à la 1^{ère} rencontre des acteurs de l'intégration, organisée par la CISE, dont l'objectif est de favoriser les contacts, échanges et travaux en réseau entre les différentes associations et structures actives dans ce domaine.

Cette 1^{ère} soirée a permis de faire le point sur les conditions d'octroi des subventions fédérales et les modalités de dépôt de projets, avec la participation de Mme Magaly Hanselmann du centre Social Protestant, responsable vaudoise du mandat de prestations CFE.

Assises de l'immigration – 12 juin

Une délégation de la CISE a participé aux travaux des 3^{èmes} Assises de l'immigration organisées, à Moudon, par la Chambre Cantonale Consultative des Immigrés (CCCI). Cette année, le thème des discriminations a été traité sous divers angles : l'accès à l'emploi, l'égalité des chances à l'école ainsi que le droit au logement et la santé.

Rencontre nationale de la Commission Fédérale des Etrangers (CFE) – 24 juin

A l'initiative de la CFE, de nombreuses commissions des étrangers ou d'intégration, venues de toute la Suisse, se sont retrouvées pour une 1^{ère} rencontre nationale.

Cette journée a notamment permis un large échange sur la politique d'intégration des étrangers en Suisse et des échos des différentes commissions dans des régions différentes. Les participants ont également été informés plus précisément sur les mandats de la CFE et les moyens à disposition. Enfin, les commissions présentes ont adopté une déclaration commune en vue de la votation fédérale du 26 septembre sur les naturalisations facilitées.

Conférence « Quels changements pour les naturalisations ? » - 16 septembre

Dans la perspective des votations du 26 septembre, la CISE a organisé une conférence publique thématique qui a été l'occasion pour la présidente de la CISE, Mme Marianne Huguenin, et M. Laurent Sutter, responsable des naturalisations au Service cantonal de la population, de présenter les enjeux du scrutin devant une quarantaine de personnes.



Samedi de la CISE – 4 septembre

Cette année, le samedi de la CISE a été organisé en collaboration avec quelques associations partenaires, Globlivres, Français en Jeu et Femmes Solidaires sans Frontières.

Des stands différents ont proposé des informations sur leurs activités et ont animé la matinée notamment par un jeu d'écriture, la confection en direct de deux recettes iraniennes et d'un thé anatolien (photos ci-dessous) ou la mise à disposition de bandes dessinées en plusieurs langues (photo de couverture).



Les cuisinières et cuisinier du Samedi de la CISE en pleine action



Rencontre CISE-Appartenances – 9 novembre

Cette soirée a permis à la CISE de recevoir des collaborateurs de l'association Appartenances ainsi que son directeur. Présentation réciproque des activités, questions-réponses et « verre de l'amitié » ont été l'occasion de mieux faire connaissance et d'entrevoir de possibles collaborations.

Journée thématique de la CFE – 11 novembre

La CFE a organisé sa journée thématique annuelle sur le thème « Intégration et habitat » ; une délégation de la CISE a assisté à ces débats qui ont permis l'édition de recommandations de la CFE sur ce thème.

Souper marocain – 29 novembre

Pour clore l'année de manière conviviale et festive, les membres de la CISE se sont retrouvés autour d'un couscous marocain organisé par Halima, membre de la CISE.

2.4 Permanences infos-naturalisation

Cette année a été le premier exercice complet pour la permanence « info-natu » puisque celle-ci a été créée en avril 2003. Elle s'est tenue à 10 reprises dans les locaux de la bibliothèque interculturelle « Globlivres » et des membres de la CISE et de la commission naturalisation y ont accueilli, à chaque fois, entre 15 et 20 personnes.

Les participants sont de nationalité très diverse : turcs, ex-yougoslaves, iraniens, italiens, espagnols, portugais, asiatiques, africains, et de tous âges.

Constat a été fait que l'avancée dans la procédure de naturalisation est très diverse selon les personnes. Certaines sont à deux jours de l'audition, d'autres hésitent encore à se lancer et ce mélange est très riche pour tout le monde. Les discussions lors de ces permanences permettent le plus souvent de calmer les inquiétudes et de donner des indications précises et utiles sur la procédure.

Pour certains, les informations et encouragements reçus ont permis de relancer la démarche qui est souvent

vécue comme une porte de découverte de la Suisse et de ses us et coutumes

Les médias se sont intéressés de près à notre permanence et plusieurs contacts ont eu lieu, notamment dans le cadre de l'entrée en vigueur du droit de vote et d'éligibilité pour les étrangers. Deux articles sont parus, dans le 24 Heures et un quotidien suisse alémanique, ils figurent dans le dossier de presse.

Par ailleurs, l'émission de la TSR « Infrarouge » s'est intéressée à la permanence, dans le cadre de la campagne lors de la votation sur les naturalisations facilitées et automatiques

La question de l'ouverture de cette permanence aux autres communes de l'Ouest lausannois a été abordée, notamment parce que plusieurs citoyens non-renanais fréquentent les permanences.

La permanence a toutefois renoncé, pour le moment, à s'ouvrir « officiellement » aux citoyens d'autres communes estimant qu'elle n'a pas les moyens humains de faire face à plus de participants et qu'il serait plus judicieux d'inciter d'autres communes à instituer des permanences similaires.

Dans ce cadre, des contacts ont été pris avec la CCCI, lui demandant de promouvoir de telles initiatives dans d'autres communes du canton.

Une réflexion a également été menée pour présenter un projet de développement des permanences à la Commission Fédérale des Etrangers.

Les principaux axes de ce développement pourraient être :

- création, achat, et mise à disposition de matériel pédagogique simple
- organisation de visites « citoyennes », le Château cantonal, le Grand Conseil, la cathédrale, le Musée historique de Lausanne, par exemple, mais aussi des visites guidées de Renens
- financement d'un pourcentage de travail, à déterminer, pour assumer ces différentes tâches et organisations ainsi que d'un budget pour les achats de matériel

Cette démarche se poursuivra en 2005.

2.5 Journal « Ensemble Ici »

Après un no « 0 » en octobre 2001, le journal de la CISE appelé « Ensemble Ici » est officiellement né en 2004 et deux numéros ont été édités.

Ce travail s'est fait en collaboration avec Mme Patricia Uriel qui a été mandatée pour conduire les travaux d'un petit comité rédactionnel composé de membres de la CISE.

Le no 1, paru en juin, a mis l'accent sur l'entrée en vigueur du droit de vote et d'éligibilité des étrangers mais aussi sur les rencontres avec quelques acteurs de l'intégration, qu'ils soient commerçants ou ministre pastoral.

Le 2^{ème} numéro est revenu, en décembre, sur deux rendez-vous, le Samedi de la CISE et le Mérite de l'intégration et a présenté deux conseillers communaux étrangers.

Les deux numéros 2004 du journal sont dans le dossier de presse.

2.6 Mérite de l'intégration

Créé en 2002 et étant presque devenu une tradition, le Mérite de l'intégration a été remis cette année à la bibliothèque interculturelle Globlivres, de l'association « livres sans frontières », située à la rue Neuve.

Créée en 1988, Globlivres propose plus de 20'000 livres en 200 langues différentes, pour adultes, enfants, élèves et enseignants.

Les buts de cette bibliothèque pas tout à fait comme les autres sont :

- offrir aux communautés non-francophones la possibilité de lire dans leur langue maternelle
- contribuer à l'intégration des étrangers en revalorisant leur culture
- proposer un lieu de rencontre entre migrants et Suisses pour une meilleure compréhension mutuelle
- faire découvrir la richesse et la variété du monde aux écoliers suisses, susciter leur intérêt pour d'autres écritures, d'autres cultures

Ces buts sont poursuivis au travers de plusieurs activités :

- prêts gratuits d'ouvrages pour enfants et adultes
- prêts de stocks aux bibliothèques
- accueil et animations de classes
- sensibilisation à la pédagogie interculturelle pour les enseignants
- contes, expositions
- recherche et documentation interculturelle

2.7 Soutiens financiers

Depuis 2003, la CISE consacre une partie de son budget à des soutiens financiers à des projets d'intégration sur Renens.

Ces soutiens peuvent être accordés à des projets réalisés à Renens ou organisés par des Renanais et qui concernent l'ensemble des citoyens de la commune, quelle que soit leur nationalité, et tendent à promouvoir l'intégration telle que définie par la CISE, soit, « l'ensemble des efforts et initiatives destinés à maintenir, favoriser et développer la compréhension, le respect et les intérêts mutuels entre Suisses et étrangers et entre étrangers eux-mêmes ».

En 2004, quatre actions ont été soutenues dans ce cadre

- Le cortège des Rois organisé par le centre espagnol Garcia Lorca; octroi de frs 500.—
- Le spectacle « La Boîte à souvenirs d'ici et là-bas » monté par la compagnie de théâtre et de danses In Grata ; 1'000.—
- Le projet « Musiques du monde » mené par l'association Ruisseau d'amitié ; 2'000.—
- La compilation « hip-hop contre le racisme » ; 200.—

Par ailleurs, un soutien exceptionnel de frs 3'000.— a été accordé à la sortie du double dvd du film de Jean-Stéphane Bron « Maïs im Bundeshuus » afin de contribuer à sa synchronisation en portugais.

3. Perspectives 2005

Les activités envisagées en 2005 sont variées et concerneront notamment :

- Le développement des permanences « info-natu »
- La traduction du mémento « 10-18 ans »
- L'intensification des contacts avec les écoles - organisation d'une soirée d'échanges
- La parution de deux numéros du journal
- L'attribution du Mérite de l'intégration
- La réflexion et l'organisation d'une démarche citoyenne incitative en vue des élections en 2006
- La collaboration avec Mme Magaly Hanselmann, responsable du mandat de prestations CFE
- L'organisation d'une visite du palais fédéral avec une rencontre de quelques conseillers nationaux vaudois
- La participation aux diverses rencontres organisées par les organismes pairs

4. Statistiques 2004 (population étrangère de Renens au 31 décembre 2004)

Nationalités	Types de permis						Total
	B	C	F	L	N	en cours	
Afghanistan	3	11	-	-	3	-	17
Afrique du Sud	2	-	-	-	-	-	2
Albanie	3	6	-	-	-	-	9
Algérie	22	14	3	1	4	1	45
Allemagne	38	37	-	3	-	-	78
Angola	35	6	30	-	14	2	87
Apatrides	-	3	-	-	-	-	3
Argentine	5	4	-	-	-	-	9
Arménie	1	-	-	-	3	1	5
Australie	-	2	-	-	-	-	2
Autriche	1	9	-	-	-	-	10
Biélorussie	2	1	-	-	1	-	4
Bangladesh	2	4	-	-	-	-	6
Belgique	8	18	-	1	-	1	28
Bénin	-	-	-	-	1	-	1
Bhoutan	-	-	-	-	2	-	2
Bolivie	1	3	-	-	-	-	4
Bosnie-Herzégovine	79	137	22	1	34	-	273
Brésil	57	21	-	-	-	2	80
Bulgarie	8	1	-	1	-	-	10
Burkina Faso	-	-	-	-	1	-	1
Burundi	4	-	-	-	1	-	5
Cambodge	6	7	-	-	-	-	13
Cameroun	42	9	-	1	4	-	56
Canada	9	4	-	2	-	1	16
Cap-Vert	7	16	-	-	-	-	23
Chili	27	92	-	-	-	3	122
Chine	32	9	-	3	-	5	49
Colombie	13	-	-	1	1	1	16
Corée du sud	1	-	-	1	-	-	2
Croatie	12	42	-	-	-	1	55
Cuba	6	-	-	-	-	-	6
Côte d'Ivoire	6	1	-	1	1	1	10
Danemark	2	-	-	-	-	-	2
Dominique	2	-	-	-	-	-	2
Egypte	1	-	-	-	-	-	1
Equateur	43	5	-	-	-	9	57
Erythrée	15	4	1	-	17	1	38

Nationalités (suite)**Types de permis**

	B	C	F	L	N		Total
Espagne	28	876	-	8	-	2	914
Etats-Unis	9	10	-	1	-	-	20
Ethiopie	8	4	1		24	1	38
Finlande	1	1	-		-	-	2
France	189	257	-	21	-	4	471
Gambie	1	-	-	-	-	-	1
Géorgie	-	-	-	-	2	-	2
Ghana	2	1	-	-	-	-	3
Grèce	2	9	-	-	-	-	11
Grande-Bretagne	7	13	-	-	-	-	20
Guinée	8	-	1	4	-	-	13
Haïti	3	1	-	-	-	-	4
Hongrie	6	5	-	-	-	-	11
Inconnu	-	-	-	-	6	-	6
Inde	24	6	-	7	-	5	42
Indonésie	1	-	-	-	-	-	1
Irak	6	9	8	-	1	11	35
Iran	3	-	-	-	-	-	3
Irlande	2	1	-	-	-	-	3
Italie	111	1948	-	24	-	5	2088
Jamaïque	2	1	-	-	-	-	3
Japon	7	1	-	-	-	-	8
Kazakhstan	6	-	-	-	-	-	6
Laos	-	1	-	-	-	-	1
Lettonie	-	-	-	1	-	-	1
Liban	8	5	-	2	1	-	16
Libye	4	3	-	-	-	-	7
Luxembourg	8	3	-	-	-	-	11
Macédoine	38	147	1	-	12	-	198
Madagascar	15	1	-	-	-	-	16
Malaisie	-	2	-	-	-	-	2
Mali	-	-	-	-	1	-	1
Maroc	44	35	-	-	-	4	83
Maurice	-	2	-	-	-	-	2
Mauritanie	-	-	-	2	-	-	2
Mexique	10	-	-	-	-	-	10
Mozambique	3	2	-	-	-	-	5
Moldavie	3	1	-	-	-	-	4
Népal	2	-	-	-	-	-	2

Nationalités (suite)**Types de permis**

	B	C	F	L	N		Total
Nicaragua	1	1	-	-	-	-	2
Nigeria	1	2	-	-	4	-	7
Norvège	1	2	-	-		-	3
Pakistan	2	1	-	-	1	-	4
Palestine	-	-	-	-	3	-	3
Pays-Bas	6	7	-	-	-	-	13
Pérou	24	4	-	1	-	3	32
Philippines	-	-	-	1	-	-	1
Pologne	7	8	-	1	-	-	16
Portugal	702	1632	-	34	-	18	2386
République démocratique du Congo	25	27	2	-	9	4	67
République dominicaine	5	3	-	-	-	-	8
République tchèque	7	1	-	-	-	-	8
Roumanie	25	5	4		2		36
Russie	2	-	-	-	-	-	2
Rwanda	4	7	-	-	-	-	11
Sénégal	7	1	-	-	-	-	8
Serbie et Monténégro	292	740	63	1	43	-	1139
Sierra Leone	-	-	2	1	-	-	3
Slovénie	1	7	-	-	-	-	8
Slovaquie	8	4	-	-	-	-	12
Somalie	14	-	42	-	3		59
Soudan	-	-		-	1		1
Sri Lanka	140	40	53	-	2		235
Suède	5	4	-	-	-	-	9
Syrie	2	-	-	-	-	-	2
Tanzanie	1	-	-	-	-	-	1
Tchad	-	-	-	-	1	-	1
Thaïlande	19	2	-	-		-	21
Togo	2	2	-	-	4	2	10
Tunisie	24	48	-	3	-	-	75
Turquie	126	601	12		9	10	758
Ukraine	4	-	-	-	6	-	10
Uruguay	-	1	-	-	-	-	1
Venezuela	3		-	-	-	-	3
Vietnam	11	22	-	-	5	-	38
Yémen	-	-	-	-	5		5
TOTAUX	2'527	6'983	245	128	232	98	10'213

Permis B : Permis de séjour d'une durée supérieure à 1 an

Permis C : Permis d'établissement

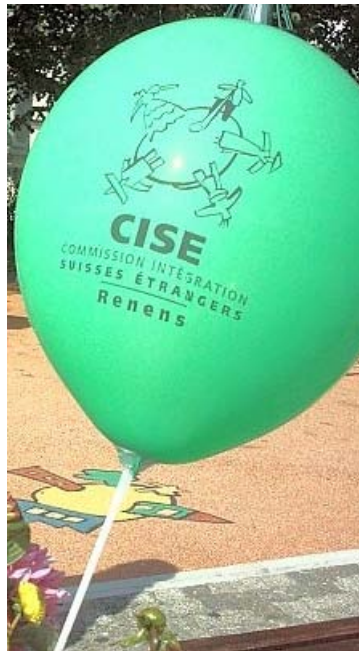
Permis F : Admission provisoire

Permis L : Permis de courte durée (moins d'un an)

Permis N : Requérant d'asile

Population résidant à Renens selon le sexe et l'âge

	hommes	femmes	jeunes - 16 ans		total
			garçons	filles	
Bourgeois	270	310	69	71	720
Vaudois	1'360	1'855	233	222	3'670
Confédérés	1'539	1'852	270	272	3'933
Etrangers	4'319	3'642	1'139	1'113	10'213
Totaux	7'488	7'659	1'711	1'678	18'536



5. Annexes

Liste des membres de la CISE au 31 décembre 2004

Municipalité / Administration communale

Mme Marianne Huguenin Conseillère municipale, présidente
Mme Jacqueline Schwab Cheffe de service, secrétaire

Partis politiques

Mme Catherine Saugy Arc-en-Ciel
M. Hubert Desboeufs Radical
M. Jacques Depallens Fourmi rouge POP
M. Radovan Bila Socialiste (a remplacé M. Jacques Studer)
A désigner Libéral

Eglises

Mme Florbela Teixeira Paroisse catholique (a remplacé Mme Maria Gauye)
Mme Line Zürcher Paroisse protestante

Liens institutionnels

M. Alain Duciel Fareas (a remplacé M. François-Emmanuel Cappus)
M. Ali Korkmaz Chambre Cantonale Consultative des Immigrés

Milieus associatifs

Mme Tamara Andrade APE - Association des Parents d'élèves
Mme Marie-Claude Golaz Roland APER - Association du Personnel enseignant de Renens
Mme Farideh Bornak FAR - Forum des Assoc. socioculturelles de Renens
M. Walter Siegrist USL - Union des Sociétés Locales
M. Fernando Blanco Commerçants de Renens (Rue Neuve)

Délégués étrangers

Mme Ellen-Mary Dreier Afrique du Sud
Mme Maria Cristina Baquero Colombie
Mme Margarita Ruiz Lopez Espagne
Mme Francesca Fais Italie
M. Aydin Durmaz Turquie
M. Gëzim Krasniqi Macédoine
Mme Halima Chaari-Elidrissi Maroc
Mme Marta Pinto Portugal, vice-présidente
Mme Milica Radosavljevic République fédérale de Yougoslavie
M. Senathirajah Nirmalanathan Sri-Lanka

Charte de la politique d'intégration de la ville de Renens

- Par cette charte, la ville de Renens s'engage à promouvoir l'intégration des étrangers séjournant dans la commune, quelles que soient les causes de leur présence, et quelle que soit la durée de leur séjour ou leur statut de migrant.
- L'intégration est un processus global pour lequel tous les intéressés, migrants et suisses, sont co-responsables dans une réciprocité du donner et du recevoir.
- Une politique d'intégration durable doit tendre à unir dans une cohésion positive tous les membres de la société. Personne ne doit être exclu de ce processus.
- L'intégration est une politique sociale dont le principe fondamental est l'égalité. Dans cette lutte contre des inégalités sociales, les critères socio-économiques et non seulement l'origine ethnique déterminent les bénéficiaires. L'objectif est la promotion sociale commune.
- Dans une politique d'intégration globale, les mesures d'intégration visent l'ensemble de la population, étrangère et suisse, et sont profitables à tous.
- L'objectif d'intégration vise autant l'égalité des chances pour tous que la réciprocité de droits et de devoirs.
- Les acquis, les expériences et les compétences des intéressés constituent la base de la future politique d'intégration.
- Les mesures d'intégration utilisent les ressources déjà existantes et encouragent la promotion sociale individuelle. La mobilité sociale et la volonté de réussir sont aussi encouragés grâce à la suppression de barrières structurelles, notamment administratives.
- Les mesures d'intégration ne peuvent être efficaces que si elles sont conçues et coordonnées au-delà des frontières communales.
- Les mots-clés de l'intégration sont : respect et reconnaissance mutuels, égalité, médiation, valorisation, coordination, pont, accès, information, consultation.

Statuts de la CISE

Art. 1

La Commission Intégration Suisses Etrangers, ci-après la CISE, a pour but de promouvoir l'intégration réciproque de tous les habitantes et habitants suisses et étrangers, séjournant dans la commune

Art. 2

La CISE est compétente pour aborder, examiner, discuter et faire des propositions relatives à tout sujet ayant pour objet l'intégration, comprise comme étant l'ensemble des efforts et initiatives destinés à favoriser, développer et maintenir la compréhension, le respect et l'intérêt mutuels entre Suisses et étrangers.

Elle fait des propositions à la Municipalité et est consultée par elle dans le domaine de l'intégration

Art. 3

La CISE s'appuie sur la Charte fondant la politique d'intégration de la ville de Renens.

Elle s'engage à la respecter en tous points, à la promouvoir et à la mettre en œuvre.

Art. 4

La CISE s'occupe essentiellement de sujets concernant la politique communale; toutefois elle a toute latitude pour intervenir, en son nom, auprès d'instances cantonales ou fédérales ainsi qu'auprès de milieux privés, sur un sujet d'actualité

Art. 5

La CISE se compose de :

- représentants de différentes communautés étrangères (env. 10)
- représentants des partis politiques au Conseil communal (5 actuellement)
- représentants des milieux associatifs, religieux et économiques de la Commune (env. 5)
- représentants des milieux scolaires, parents et enseignants (2)
- représentant de la Fareas (1)
- le Municipal de la Sécurité sociale et le chef de service, responsable du secrétariat

Art. 6

La présidence de la CISE revient au Municipal de la Sécurité sociale, à défaut, à un de ses vice-présidents.

La CISE comprend deux vice-présidents. L'un est un conseiller communal pour la nomination duquel, il sera veillé à l'équilibre des forces politiques avec la Présidence. L'autre est un représentant des communautés étrangères.

Art. 7

La CISE ne peut valablement délibérer que si plus de la moitié des membres sont présents. Ses décisions sont prises à la majorité des membres présents.

Art. 8

Les membres de la CISE sont désignés pour la législature par la Municipalité sur proposition des milieux qu'ils représentent. Cette nomination est reconductible

Art. 9

Les membres de la CISE doivent soit :

- être légalement domiciliés sur la Commune de Renens
- exercer leur activité professionnelle sur la Commune de Renens

Art. 10

Les représentations des différents milieux restent attribuées pour autant qu'elles soient régulièrement utilisées

Une attribution qui n'est plus utilisée peut être considérée comme perdue pour la personne concernée

Dès lors, la présidence ou le secrétariat de la CISE invitera le milieu concerné à désigner un nouveau représentant

Art. 11

La CISE se réunit sur convocation de son secrétariat ou à la demande expresse d'un tiers au moins de ses membres

Les séances ont lieu soit dans des locaux communaux soit dans les locaux d'une communauté étrangère ou d'une association, sur invitation

Les séances plénières ont lieu au minimum 3 fois par an ; des séances en sous-groupe ont lieu autant que nécessaire sur décision des groupes de travail concernés

Art. 12

Le secrétariat de la CISE assure les convocations, les ordres du jour, les correspondances, l'archivage, l'envoi de documentation nécessaire, le versement des jetons de présence. Il constitue, gère et assure la pérennité de la documentation nécessaire aux travaux de la CISE. Il assure les procès-verbaux des séances plénières et des séances de groupes de travail auxquelles il participe.

Les procès-verbaux des séances de groupe de travail auxquelles ne participe pas le secrétariat, sont assurés par un membre du groupe de travail, par tournus

Art. 13

La documentation envoyée aux conseillers communaux est également adressée aux membres de la CISE, par le Greffe municipal. La CISE peut examiner et discuter tout préavis présenté au Conseil communal, de même que tout objet porté à l'ordre du jour des séances du Conseil communal. Elle peut transmettre les propositions ou positions émises en son sein, aux instances politiques communales compétentes. Elle peut demander à être entendue, en délégation ou in toto par une commission du Conseil communal ou par une délégation de la municipalité

Art. 14

Toute modification des présents statuts doit être adoptée par la CISE, à la majorité des deux tiers de ses membres et entérinée par la Municipalité, sur proposition de la Direction de la Sécurité sociale